

Commission scientifique sectorielle CSS4

Sciences humaines et sociales

Compte-rendu de la session de printemps Paris, 20 mai 2014

La session de printemps s'est déroulée à Paris le mardi 20 mai 2014. L'ouverture des concours de recrutement 2014 ayant été plus tardive cette année, les auditions ne pouvaient avoir lieu lors de la session de printemps¹. Ainsi, profitant d'un agenda moins chargé que d'habitude, la CSS4 a pris l'initiative d'organiser l'après-midi de cette session de mai une rencontre-débat avec les DU et/ou DUA des UMR SHS ou avec une forte composante SH, avec la participation du Président du Conseil Scientifique, du Directeur du Département Sociétés, et des représentants de syndicats.

Présents²

Elus : Louis Arreghini (en visio), Rigas Arvanitis, Catherine Baron, Sophie Bava, Marie-Christine Cormier-Salem (en visio), Valérie Delaunay (en visio), Annabel Desgrées Du Loû, Anne Doquet, Marc-Eric Gruénais, Agnès Guillaume, Jean-Yves Moisson, Christophe Nordman, Mireille Razafindrakoto.

Nommés : Sylvie Archaimbault, Olivier Bargain, Yvan Droz, Abdou Salam Fall (en visio), Marie Lesclingand, Béatrice Maurines, Jérôme Monnet, Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Valentine Roux, Michel Watin (en visio).

Excusés: Hugues Legros, Mohamed Tozy.

Ordre du jour

MATIN

- Accueil et présentation d'un nouveau membre : Olivier Bargain (nommé en remplacement de C. Muller)
- Point d'information sur les concours 2014 et le bilan des concours 2013
- Point sur la procédure de l'examen d'activités des IT
- Information sur le comité d'experts pour l'évaluation du programme PEERS (Programme d'Excellence pour l'Enseignement et la Recherche au Sud)
- Eméritats (3 dossiers)
- Evaluation biennale (1 dossier)
- Intervention de M. Cambrezy et discussions

APRES-MIDI

La Commission ayant été invitée à réfléchir sur sa possible contribution à la prospective de l'IRD, elle a pris l'initiative d'organiser une rencontre-débat en invitant des DUs ou DUA des UMR SHS ou leurs représentants, des représentants du Conseil scientifique et des syndicats.

¹ Une session supplémentaire sera organisée en septembre cette année pour les jurys d'admissibilité des concours de recrutement (voir le calendrier prévisionnel à la fin de ce compte-rendu).

² La Commission ne compte au moment de la session que 25 membres car la procédure pour le remplacement de Bernard Lortic, qui est parti à la retraite en avril 2013, n'est toujours pas réglée. Lors des évaluations de dossiers (éméritats et accueils), les réunions étaient restreintes aux membres de corps au moins égal à celui du cas individuel considéré.

Les différents points proposés par la Commission pour ouvrir les discussions lors de cette demi-journée sont :

- Le rôle de la CSS4 dans la politique scientifique de l'Institut (la question des recrutements et du profilage des postes sera notamment abordée dans ce cadre)
- Les évaluations (évaluations biennales, prime d'excellence, etc.)
- L'UMRisation (lancement d'un bilan des UMR)
- L'amélioration des échanges CSS – DU – Direction et disponibilité des informations pour l'ensemble des chercheurs et IT.

Une synthèse des discussions est jointe en annexe de ce compte-rendu.

Activités de la Commission depuis la session d'automne

Différents points ont été abordés :

- Bilan des concours 2013 (notamment, un poste DR de plus a été attribué en 2013 à la CSS4 sachant qu'un poste DR non pourvu avait été attribué en 2012 par la Direction à une autre Commission)
- calendrier et organisation des concours en 2014 (voir agenda ci-après)
- la procédure d'examen d'activités des IT
- la participation d'un membre de la CSS4 au comité AERES pour l'évaluation d'une UMR (UMR GRED)
- Rencontres avec quelques chercheurs suite aux évaluations biennales.

Point sur la procédure d'examen d'activités des IT

La CSS4 a exprimé le souhait de procéder à l'examen d'activité de ses ressortissants IT qui sont affectés dans des UMR, et donc contribuer à la phase expérimentale en cours. Cette phase pourrait ne concerner qu'une seule UMR : les activités à la fois d'IT membres de la CSS4 et de CGRA pourraient être examinées.

La CSS4 considère que la proposition de la MES de faire participer des membres IT de la CSS4 à la phase d'examen menée par la CGRA1 ou CGRA2 dans la phase actuelle n'est pas une solution adéquate (sachant que la MES a précisé qu'ils ne pourront avoir qu'un rôle d'observateur).

La CSS4 a également transmis des remarques et suggestions par rapport au dossier transmis concernant la procédure d'examen d'activités des IT (voir les remarques en annexe).

Evaluation du Programme PEERS

La Direction des programmes de recherche et de la formation au Sud (DPF) met en place une évaluation du programme PEERS (Programme d'Excellence pour l'Enseignement et la Recherche au Sud). Un comité d'experts sera chargé de cette évaluation. Un membre de la CSS4 a été désigné pour participer à ce comité.

Rencontre et discussions avec Luc Cambrezy, Directeur du Département Sociétés

Les échanges ont essentiellement porté sur quatre points : les procédures d'arbitrage (budget des UMR, affectations), les critères pour que l'IRD s'inscrive en tant que tutelle d'une nouvelle unité, les profils de poste au concours, la réflexion sur les disciplines scientifiques à l'IRD. Luc Cambrezy a également donné des informations sur les procédures et le calendrier probable concernant la fin du mandat du président de l'IRD et son remplacement. Il a précisé que l'instruction du dossier de nomination d'un nouveau président allait prendre du temps. D'une part, un appel à candidature doit

être lancé. D'autre part, un comité (qui comprendrait des personnalités étrangères) doit être mis en place pour sélectionner parmi les candidatures recueillies celles qui seront proposées aux ministères de tutelle.

Les procédures d'arbitrage (budget des UMR, affectations)

Luc Cambrezy a donné des précisions sur la procédure d'arbitrage et les critères appliqués au niveau du Département pour la répartition des budgets entre les UMR/UMI. Il a rappelé que des explications détaillées ont été fournies aux DU/DAU lors de la réunion organisée par le DSo qui a eu lieu le 9 avril. Concernant les affectations, il a souligné que les arbitrages finaux sont décidés au niveau du Comité de Direction (auquel les directeurs de Département ne participent pas).

La définition des profils de poste

Luc Cambrezy rappelle que la procédure habituelle de consultation des Commissions n'a pas pu avoir lieu cette année en raison du calendrier (décision tardive de lancement de la campagne de recrutement, délai nécessaire pour faire passer le décret d'ouverture des concours). Ainsi, suite à la décision du président de l'IRD d'ouvrir des postes profilés pour les concours 2014, la Direction s'est basé sur les premiers résultats du travail réalisé sur l'évolution des disciplines depuis 5 ans et a décidé parallèlement de privilégier les LMI parmi les dispositifs existant. Ainsi, les directeurs d'unités auxquelles les LMI sont rattachés et les co-directeurs des LMI ont été consultés pour la définition des profils de postes.

Critères pour que l'IRD s'inscrive en tant que tutelle d'une unité

Cette question découle en particulier de la situation de l'UMR IMAf (Institut des Mondes Africains) et des discussions qui ont eu lieu lors de la création de cette unité quant à la participation de l'IRD en tant que tutelle³. Luc Cambrezy a précisé que la question de l'inscription de l'IRD en tant que tutelle de l'IMAf sera de nouveau posée lors de sa prochaine évaluation. Concernant les critères en général, il a souligné qu'il faut considérer la diversité des cas, les différences quant aux situations des UMR, et qu'il ne s'agit pas uniquement de prendre en compte le nombre de membres IRD dans une UMR mais aussi de tenir compte de la visibilité de l'IRD dans l'UMR, et notamment l'importance des projets portés par les chercheurs IRD.

La réflexion sur les disciplines scientifiques

Luc Cambrezy a invité la Commission à se pencher sur le travail réalisé par la DGDS sur les disciplines scientifiques à l'IRD. Il a insisté sur la nécessité qu'une réflexion sur l'avenir des disciplines soit lancée suite à ce travail, en concertation avec le CS et la DGDS. Compte tenu de la diversité des disciplines (13 disciplines identifiées pour la CSS4), se pose la question de la stratégie de l'IRD concernant ces disciplines et les thématiques émergentes. Deux membres de la Commission ont été désignés comme responsables du suivi de ce dossier qui fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine session plénière de la Commission.

³ La CSS4 a adressé une lettre au président de l'IRD le 20 janvier 2014 en lui demandant de bien vouloir confirmer auprès de l'ensemble de la communauté scientifique et universitaire nationale, la position officielle favorable de l'IRD à ce projet de création de l'IMAf et à son inscription en tant que tutelle, une position déjà formulée dans un courrier du président de l'IRD daté de novembre 2013. Il convient de souligner que dans cette lettre, la CSS4 ne remet pas en question l'avis du conseil scientifique mais la manière dont ce dossier a été géré par la Direction et qui a nuit fortement à la crédibilité de l'IRD.

AGENDA

Calendrier prévisionnel

4 Juillet 2014 : Réunion de la DP (pour l'organisation et la préparation de la session réservée aux concours de recrutement 2014) : 4 juillet

17-19 septembre 2014 :

- Jury d'admissibilité (1 CR et 1 DR)

- DP de la session d'automne 2014

22-24 octobre : Session plénière d'automne 2014

Annexes

1. Synthèse des discussions lors de la rencontre-débat organisée l'après-midi du 20 mai avec les DU et/ou DUA des UMR SHS ou avec une forte composante SH et avec la participation de représentants du Conseil Scientifique et des syndicats.

2. Différentes remarques par rapport au dossier transmis concernant la procédure d'examen d'activités des IT

Annexe 1

Synthèse des discussions lors de la rencontre-débat (Après-midi du 20 mai)

Commission Scientifique Sectorielle 4 - Sciences Sociales

Compte-rendu des débats

Paris, 20 Mai 2014

La Commission a organisé une rencontre (Paris, 20 mai 2014) avec des représentants SHS d'UMR, le Président du Conseil Scientifique, le directeur du Département Sociétés et des représentants des syndicats. Cette discussion à l'initiative de la Commission a porté sur ses procédures et son propre travail, mais aussi sur la politique et l'organisation de notre Institut. Ces débats faisaient suite au constat de plusieurs dysfonctionnements et difficultés mais aussi de très difficiles relations entre les instances décisionnelles (Direction, MES, Départements, DRH) et notre Commission. Elle survient après avoir constaté que depuis l'installation de cette Commission, ses demandes et avis sont peu pris en compte.

En préambule il est nécessaire de réaffirmer le rôle consultatif des Commissions. Ce débat organisé par la CSS4 n'avait pas pour objectif de formuler des orientations décisionnelles mais de jouer pleinement son rôle consultatif en se fondant sur sa bonne connaissance des chercheurs, des unités et des programmes de recherches et de la présence en son sein de chercheurs à la fois de l'IRD et externes à l'institution.

Le rôle consultatif de la CSS porte aussi sur la politique de l'Institut

Certains membres de la CSS se sont émus du rôle que doit jouer la CSS4 quand il est question de la définition des politiques scientifiques de l'IRD. Si l'on retourne au décret qui décrit les missions des Commissions sectorielles (article 14), on peut lire :

Des Commissions scientifiques représentatives d'un secteur de la recherche procèdent à l'évaluation des travaux et des programmes dans leur domaine de compétence.

Elles contribuent à la réflexion du conseil scientifique sur la politique scientifique de l'institut.

Ces Commissions scientifiques sectorielles sont consultées, dans leur domaine de compétence, sur la création, la modification ou la suppression des unités de recherche de l'institut et la nomination de leurs directeurs.

Elles donnent leur avis sur toute question qui leur est soumise par le président du conseil d'administration ou par le directeur général.

Le rôle des Commissions n'est donc pas de se substituer aux instances décisionnaires en matière de politique scientifique, elle n'est donc pas de définir des orientations de politique scientifique mais bien de « contribuer à la réflexion sur la politique scientifique de l'Institut ».

Il a été signalé que l'IRD sera évalué, qu'un travail d'auto-évaluation est attendu et qu'il serait souhaitable que la CSS contribue comme toutes les instances à ce travail. La Commission demande à être tenue au courant du calendrier de cette évaluation qui concerne l'ensemble de l'Institut.

La nécessité d'améliorer les procédures est devenue cruciale

La question de l'amélioration des procédures et du fonctionnement est devenue critique après avoir expérimenté un nombre anormalement élevé de difficultés matérielles et des calendriers trop serrés dans le temps qui obligent à travailler dans l'urgence. Le CS a également critiqué l'urgence avec laquelle les instances sont saisies et qui ne laisse pas le temps de la réflexion.

Amélioration des échanges avec les instances de la Direction de l'institut

Concernant les relations entre la CSS, les chercheurs et les directeurs des unités, les DU attendent de la CSS qu'elle exprime un point de vue scientifique. Il est important de maintenir la conférence des présidents de commissions.

Les DU ont aussi exprimé le souhait de maintenir le dialogue ouvert, en organisant ponctuellement des réunions dédiées à des thèmes ciblés, jugés prioritaires pour la réflexion commune, tels que l'UMRisation, les outils spécifiques à l'IRD, la politique de la direction de l'Institut et la façon dont celle-ci est vécue par les chercheurs.

De manière générale, la CSS a beaucoup souffert de la difficulté à obtenir des informations, notamment de la part de la DRH, or ces informations existent mais la CSS4 n'en est généralement pas informée. De nombreux sujets mériteraient pourtant des avis et discussions entre la CSS, le Département et les DU, comme par exemple les postes d'accueil.

Amélioration des échanges avec les DU et les chercheurs

Il a été suggéré plusieurs propositions, y compris de la part des syndicats, concernant l'amélioration du fonctionnement : avoir une démarche commune dans les diverses commissions, s'assurer que la diffusion de l'information soit inscrite dans le fonctionnement même de la CSS et dans ses procédures, assurer une meilleure relation entre la CSS et les chercheurs.

A cet égard, plusieurs personnes suggèrent qu'un temps d'accès direct des chercheurs et de la CSS4 soit organisé. Un forum DU/CSS pour les uns, un forum chercheurs/CSS pour les autres. Il a été remarqué que les jeunes recrutés ne connaissent pas forcément les instances de l'IRD, notamment la commission.

Assurer la mémoire de la Commission

Il a été suggéré de modifier le renouvellement des commissions scientifiques et du CS qui depuis 1999 sont renouvelés entièrement tous les 4 ans et ceci entraîne la perte de la mémoire due au renouvellement complet. Par exemple, la pré-sélection des candidats à un poste de CR avait déjà été demandée par les CSS précédentes, mais la question a entièrement été oubliée. Il est ainsi suggéré de renouveler les commissions par moitié, de façon à assurer une continuité.

Par contre, la proposition initiale de créer une instance de discussion commune avec le Conseil Scientifique et les autres Commissions est apparue pour la plupart inadéquate : si la nécessité d'améliorer la communication entre ces différentes instances est

largement soulignée, les réactions sont plutôt négatives quant à la création de ce qui risquerait de devenir une strate supplémentaire. En revanche, la conférence des présidents de commission apparaît comme un lieu très utile pour faire valoir un point de vue commun à l'ensemble des commissions.

En attendant une éventuelle modification du mode de renouvellement de la CSS, il est important de rédiger (comme l'avait fait la précédente commission) des documents sur les principaux aspects sur lesquels la CSS a été amenée à statuer ainsi que sur les questions de fonctionnement qu'elle estime important de transmettre à la prochaine Commission.

Cette question de la mémoire de la commission est importante, en particulier dans le cas des profils de postes car la Commission voit l'évolution des profils des jeunes chercheurs qui se présentent au concours.

Discuter des profils de postes

Les décisions sur les profilages de postes sont un exemple récent d'avis à rendre dans l'urgence. Les CSS ont des périmètres qui vont au-delà des strictes limites disciplinaires et donc la CSS4 est intéressée à ce qui relève des sciences humaines et sociales, dans d'autres départements que le DSO. C'est à ce titre par exemple qu'elle est amenée à co-évaluer des projets déposés auprès d'autres départements que le DSO.

De manière générale il serait important de rester vigilants à ne pas succomber à des évaluations étroitement disciplinaires et offrir la possibilité de voir des profils « métissés » et pluridisciplinaires. La précédente commission avait pu jouer un rôle réel dans la réflexion sur les profilages de poste. Il ne s'agit pas seulement d'avaliser des profils mais aussi de réfléchir au traitement qui est fait du profilage lui-même. Or actuellement, la CSS ne fait que recevoir les postes proposés par le Département. Il serait donc nécessaire que la commission puisse discuter directement avec le DU et le département pour affiner les profils.

Actuellement, l'ouverture du nombre très faible de postes pousse à l'ouverture de postes profilés. Mais les concours restant des concours généraux, les postes profilés sont larges et flous, ce qui rend difficile le travail de la commission.

De même la CSS devrait être au courant des discussions sur l'utilisation du "coloriage" des postes car un débat est manifestement en cours actuellement à ce sujet.

La pré-sélection au concours de recrutement

La Commission propose de réaffirmer la nécessité d'affiner la procédure concrète des recrutements par voie de concours avec une **étape de présélection** pour limiter le nombre d'auditions de candidats.

La procédure de pré-sélection est en discussion depuis une dizaine d'années. Le dossier est en progression et devrait aboutir fin 2014 : le décret devrait être présenté au Conseil d'État en juin 2014. La mobilisation de la CSS et du CS a joué un rôle important dans la progression du dossier. La CSS s'étonne de la longueur du processus de décision concernant l'IRD, malgré les explications fournies par le Président de l'Institut.

Il restera la question de l'organisation des jurys de présélection et la définition des critères de présélection.

Les dispositifs d'appui aux partenaires (LMI, JEAI)

La question a été posée du périmètre de la commission pour les évaluations des dispositifs d'appuis aux partenaires, comprenant les bourses de thèse, les formations doctorales, les Jeunes Equipes Associées, les unités et laboratoires de recherche internationaux. Actuellement la CSS n'évalue que les LMI, les JEAI sont évaluées sur la base de comités ad hoc.

Sur la participation de la CSS aux évaluations des dossiers de bourses ou encore des Jeunes Equipes Associées, il est ressorti que ces évaluations ne sont pas du ressort de la CSS4 qui peut être néanmoins appelée à formuler un avis scientifique.

Evaluation des structures et des équipes

Il est rappelé que la commission a un rôle consultatif, même si les avis donnés participent directement à des prises de décision. Cependant, les avis proposés ne sont pas nécessairement suivis d'effets et la CSS est rarement tenue informée des décisions prises (y compris sur des décisions comme les MLD et expatriations⁴) et presque jamais sur les raisons de ces décisions. Sur ce point, les membres de la CSS ont réaffirmé leur souhait d'avoir un meilleur retour sur leurs arbitrages afin d'être en mesure de dresser un bilan des activités et de mieux orienter leur travail.

Ces retours devraient faire partie du processus même d'évaluation et permettraient ainsi un travail plus concerté sur les critères d'évaluation utilisés par la CSS et le CS, par exemple pour les éméritats et les LMI.

La participation de la CSS aux évaluations des UMR réalisées par l'AERES (alors qu'elles étaient auparavant évaluées par les CSS) est jugée très importante pour être en mesure d'avoir un avis scientifique sur ces UMR, sur les programmes qui y sont développés et connaître ainsi le cadre scientifique des chercheurs qui sont, eux, évalués par la CSS.

Les évaluations biennales

La CSS propose l'allègement des **évaluations biennales** des chercheurs avec une « évaluation légère » tous les 2 ans, et une évaluation avec un dossier plus conséquent tous les 4 ans.

Mais pour certains, cette double évaluation n'allège pas réellement le travail des évaluateurs.

La solution de l'évaluation tous les 4 ans (selon le modèle du CNRS) a été évoquée : cette expérience qui semble positive au CNRS pose toutefois la question du suivi des dossiers classés B.

Supprimer la prime d'excellence scientifique

Cette prime est attribuée jusqu'à présent pour récompenser des activités d'enseignement selon des critères peu transparents. Le département précise que la PES n'est pas prélevée sur le budget de l'IRD. Il s'agit d'un budget à part, octroyé directement

⁴ Rappelons que sur les MLD et les expatriations, les Commissions ne sont pas consultées donc ne donnent aucun avis.

par les tutelles : 264 K€ pour l'IRD. Les départements sont sollicités pour avis. Le critère principal est l'encadrement de doctorants. La prime maximale est de 12K€ par an et par chercheur.

Certains chercheurs la reversent à leur unité afin de lui permettre d'augmenter sa dotation budgétaire.

La commission a réaffirmé sa demande d'une suppression de cette prime d'excellence.

Une prime d'encadrement des doctorants serait préférable.

Effectuer un bilan de l'UMRisation

La CSS juge nécessaire un bilan de l'UMRisation et de ses effets sur les partenariats : choix des orientations, stratégie et insertion dans le contexte scientifique et universitaire. Pour l'instant, alors que les UMR doivent répondre à des logiques scientifiques, il semble, dans certains cas, que la logique institutionnelle tende à primer.

La discussion a abordé de nombreux domaines et il en ressort globalement que l'UMRisation, alors qu'elle était vécue au départ par la plupart des chercheurs comme une contrainte totalement subie et non désirée, apparaît après quelques années d'exercice comme porteuse de nouvelles opportunités, moyennant certaines difficultés qui subsistent.

A noter, le CS organise un groupe de réflexion sur le bilan de l'UMRisation. En particulier le CS souhaite réfléchir à la spécificité de la tutelle IRD dans les UMR auxquelles il participe et à la capacité à faire jouer ces spécificités.

Les difficultés soulevées dans cette discussion :

- dans les UMR, il n'est pas toujours facile aux chercheurs d'accéder aux missions d'enseignement et de formation, contrairement à ce qui avait été avancé dans l'argumentaire initial de l'UMRisation. En pratique, même les chercheurs qui souhaitent participer à l'enseignement ne le peuvent pas toujours car les enseignants-chercheurs titulaires doivent remplir leurs charges de cours et le quota d'heures restant est parfois très faible. En conséquences dans certaines UMR les chercheurs de l'IRD ont peu d'interface avec les étudiants et donc peu d'occasions de suivre les étudiants en master ou en thèse. En particulier, lorsque les ressources en contrats doctoraux sont rares et que l'IRD n'y abonde pas, il est difficile pour les IRDiens de proposer des candidats pour ces allocations doctorales universitaires.

Les potentialités :

- l'UMRisation apparaît comme une réponse à la segmentation du paysage de la recherche en France.

- elle conduit à de nouveaux partenariats, avec une ouverture à d'autres cultures. Elle permet de penser « au-delà de l'IRD ». La taille plus grande des unités permet de répondre à des appels d'offre plus ambitieux (en particulier ouverture aux projets européens).

- dans certaines UMR le partenariat avec l'université a permis l'accès à un « vivier de doctorants », une meilleure visibilité de l'IRD auprès de ces doctorants. Parfois

cependant cela peut être au détriment des étudiants du Sud.

La taille de l'UMR est un élément qui joue. Il conviendrait de réfléchir à la taille critique pour qu'une équipe fonctionne. Cependant le nombre de chercheurs IRD au sein d'une UMR n'apparaît pas être un élément pertinent pour mesurer l'influence de l'IRD dans cette UMR. Plusieurs exemples sont donnés d'UMR où les chercheurs IRD sont très peu nombreux mais rayonnent beaucoup par leur dynamisme et leurs réseaux, et tiennent une place majeure dans l'UMR.

A noter :

- Les ressources peuvent être gérées et mises en commun de façon très différente selon les UMR. Exemple donné d'une UMR en « séparation de biens » où chacun gère les ressources de sa tutelle, avec une direction tournante, cette gestion étant vécue comme un succès. Mais d'autres cas de figure existent qui tirent également leur succès du fait que les enseignants-chercheurs accèdent à des budgets de fonctionnement supérieurs à ceux disponibles auprès des universités.
- Il serait souhaitable que les commissions scientifiques puissent se prononcer sur la pertinence des expatriations d'un point de vue global au niveau des UMR, en ayant une vision à la fois sur les expatriations demandées par des chercheurs de l'IRD, et les accueils demandés par des chercheurs des autres tutelles. Dans la pratique ce n'est pas le cas, alors qu'il semble que les textes demandent à ce que les commissions scientifiques se prononcent sur toutes les affectations.

Annexe 2.

Remarques concernant la procédure d'examen d'activités des IT

Différentes remarques des membres du groupe de travail de la CSS4 chargé de l'analyse du dossier transmis par la MES concernant la procédure d'examen d'activités des IT (en phase expérimentale) :

La situation des IT dans les UMR est très différente selon la configuration des unités et des tutelles en présence, tant pour les IT qui assurent des fonctions administratives que pour ceux qui assurent des fonctions d'animation et de recherche.

De plus les IT qui dépendent des différentes CSS peuvent exercer des types de métiers très différents, dans les UMR.

Il est d'autant plus important de comprendre leurs activités dans ces structures que le poids des IT relevant des autres tutelles que l'IRD au sein d'une UMR peut être très variable.

Tester ces supports d'examen d'activités à la session d'octobre serait très utile car cela permettrait de disposer à la fois des évaluations individuelles et des examens d'activités et ainsi de bien mettre en lumière la complémentarité de ces deux supports, tant au niveau des réponses apportées par les évalués que par les DU.

Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de réelle consultation des DU au sujet de cet examen d'activités : il est important de recueillir leur avis et leur accord pour remplir un nouveau dossier.

Au sujet du document de la CGRA2 : l'analyse faite ne couvre qu'une partie des métiers des IT dans les BAP G et J : il est donc indispensable d'élargir le processus aux autres BAP et métiers exercés par les IT.

Toutes les évaluations faites jusqu'à présent semblent centrer que sur les métiers administratifs des IT. Il serait capital de voir comment cette procédure d'examen s'applique pour les autres.

Des questions en suspens :

- Comment va s'articuler la transmission avec les CAP ? Il est dit que la transmission sera faite quand tous les agents auront été examinés pour une même structure; cela signifie-t-il tout le personnel IT d'une même UMR? Comment va s'articuler le travail entre les CSS et les CGRA?

- Au niveau du support d'évaluation, on peut s'interroger sur la différence qu'il y a entre ce formulaire et celui de l'évaluation hiérarchique, puisqu'il suppose une partie remplie par le DU et une autre par l'évalué sur lequel même si le DU n'a pas à se prononcer, il aura un droit de regard.

Il serait sans doute intéressant de penser à une évaluation plus collégiale (par exemple un collège d'encadrants) pour l'instruction des dossiers et éviter ainsi le tête-à-tête hiérarchique.